

rencontrait les dépenses qu'il occasionnait, vu qu'il était conduit par un des hommes qui en prenait soin.

Q. 137. D'après le temps des hommes et leur pension, le nombre des goélettes et des chevaux, quelle fut la somme totale payée pour ériger la partie du phare de Belle-Isle jusqu'au 1er novembre 1855? R. J'ai fait une récapitulation des listes que j'ai fournies et une estimation de la pension des hommes, l'entretien des chevaux et le nombre des goélettes qui vinrent à Belle-Isle cette année-là, et selon moi, le montant serait de £2,055 3s 2d. Je file cet estimé.

(Par le président.)

Q. 131. A qu'elle époque avez-vous fait cet estimé? R. J'en avais fait un à Québec avant de partir pour Toronto, mais après avoir entendu le témoignage de monsieur Gauvreau, j'ai modifié mon estimé. Il s'accorde avec mes livres.

Q. 132. Vous dites que vous avez modifié votre estimé depuis que vous avez entendu le témoignage de monsieur Gauvreau, qu'elle était la différence de vos deux estimés et lequel s'accorde avec vos livres? R. Tous les deux s'accorderaient avec mes livres, mais quand j'ai fait le premier estimé, j'étais sous l'impression que les provisions étaient portées à Belle-Isle aux frais du contracteur, mais ayant entendu le témoignage de monsieur Gauvreau, j'ai modifié mon premier estimé. Dans mon premier estimé j'allouais pour un cheval, 10s par jour tel que dans le compte. Pour les hommes le montant est le même dans les deux estimés. La différence entre les deux estimés est de £30 15s. L'estimé fait à Toronto est le plus bas.

(Par monsieur Dubord.)

Q. 133. Dans le montant filé et certifié par monsieur Gauvreau, le temps des hommes commença au 12 de mai, est-ce correct? R. Non. Leur temps commença entre le 23 et le 31 de mai, bien que les comptes de monsieur Gauvreau mentionnent le 12.

Q. 130. Sur quoi étaient basés les comptes que vous voyez certifiés par monsieur Gauvreau? R. Je n'en sais rien.

Q. 137. Avez-vous hiverné à Belle-Isle depuis 1855 jusqu'en 1850? Etes-vous en état de donner le montant du coût des phares depuis cette époque? R. Je demeurai à Belle-Isle durant l'hiver de 1854-56 et je filai un estimé et une récapitulation du montant du coût du phare depuis cette époque jusqu'au temps où les ouvrages furent complétés. La somme totale est de £7,019.

Q. 138. Quelle est la différence entre les comptes de monsieur Gauvreau et les vôtres? R. Les comptes certifiés par monsieur Gauvreau se montent à £10,446, 15s, ce qui fait une différence avec les miens de £3,427 11s 3d.

(Par le président.)

Q. 139. Comment se fait-il qu'ayant reçu des instructions du département des Travaux-Publics de garder un compte du temps des hommes, des matériaux fournis etc. vous n'avez jamais fourni des listes ou des états à ce département ou à aucun officier de ce département, mais que vous avez fourni ces listes et ces états au contracteur? R. Parce que les officiers du département des Travaux-Publics ne me demandèrent jamais des listes ou des états et que le contracteur m'en demanda.

(Par monsieur Dubord.)

Q. 140. Comment établissez-vous la différence entre £10,416 15s 6d et 7,019 3s 6d par votre liste ou estimé No. 49, filé aujourd'hui?

R. J'établis cette différence par les gages des hommes qui furent payés moins cher qu'il appert dans les comptes, par le nombre de goélettes qui fut de 9 au lieu de 19, par le travail des chevaux, et aussi par la différence qu'il y avait dans la quantité de sable, briques etc. amenés de la Baie des Châteaux.

(Par le président.)

Q. 142. Quand avez-vous connu qu'il y avait une différence entre les comptes tels qu'actuellement payés et les comptes et estimés tels que faits et tenus par vous? R. Je n'en eu connaissance que dans l'été de 1858, ayant reçu une copie du rapport du comité des comptes publics.

(Par monsieur Dubord.)

Q. 146. Regardez aux listes des effets dans les comptes filés par monsieur Gauvreau, dites si c'est correct, et si les prix sont aussi corrects? R. 55,000 briques et non 68,000 furent employés. Le cèdre estimé £50 vaut £3. Il y a aussi 20,000 bardeaux et deux pierres à-foyer qui ne sont jamais parvenus à Belle-Isle. Les chassis ne furent ni mastiqués ni peints et ils sont chargés le double de leur valeur. Il y a un bassin "sink" qui ne vaut pas plus de £2 10s. Deux guindeaux "winches" chargés £50 ne valent tous deux seulement que £12-10s. Il y a aussi 100 quarts de sable tandis que je n'en reçu que 50. Les 200 livres de tôle galvanisée et la barre de cuivre poli de trois pouces carrés ne furent jamais reçus.

13 avril 1859

(Par monsieur Dubord.)

Q. 151. Combien de jours avez-vous chargés pour les chevaux à Belle-Isle? Dites si le nombre de jours, 2842, chargés, dans les comptes filés et certifiés par monsieur Gauvreau, à 10s par jour, se montent à la somme de £1,421, est correct? R. J'ai chargé seulement 1781 jours pour les chevaux, et j'ai alloué 5s par jour, ce qui fait la somme de £445 5s, montrant une différence de £975 15s avec les comptes de monsieur Gauvreau. Je suis certain

que ce calcul est correct quant aux jours. Je file une liste des chevaux qui coûtèrent ensemble £115. Si l'on déduit £115, prix des chevaux, de la somme de £445 5s, il restera £330 5s, pour payer les voitures les harnais et la nourriture.

(A continuer.)

CORRESPONDANCE.

On nous prie de reproduire la correspondance suivante :

(A l'éditeur de la *Quebec Gazette*.)

Monsieur,

Voudriez-vous avoir la bonté d'informer vos lecteurs s'il y a de la vérité dans le rumeur mise en circulation que la véritable motif qui détermine le maire à partir, samedi, pour l'Angleterre, est qu'il s'est engagé à briguer les suffrages des électeurs de la cité de Londres en opposition à Lord John Russell; et qu'il a de plus consenti dans le cas que le ministère Derby serait forcé à résigner—à accepter l'office de chancelier de l'échiquier avec la stipulation expresse qu'il continuera à recevoir son salaire, comme premier magistrat de Québec?

CURTEUX.

Québec, 11 mai 1859.

ANNONCES.

DEPOT

"Des Eaux Minérales de Saint-Léon."

Le Soussigné informe qu'il a pris des engagements avec Madame CAMPBELL, propriétaire de la Source Minérale de Saint Léon. Cette Eau célèbre et si bien recommandable, mérite l'attention du public. Le soussigné la vendra au Galon, au Pot, à la Pinte et à la Bouteille.

H. MASSE,

11 mai, 1859.

Hôtelier.

AVIS AU PUBLIC.

MAISON DE BAINS.

Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est maintenant prêt à donner des BAINS CHAUDS et FROIDS à la demande de ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage; et l'établissement sera ouvert tous les jours depuis cinq heures du matin.

H. MASSE,

11 mai 1859.

A VENDRE.

UN emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

8 novembre, 1858.

L. W. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.